

EMC 3 - Les acteurs du jeu démocratique et leur engagement : **l'engagement collectif**

Introduction

Dans une démocratie, les citoyens peuvent participer à la vie publique de plusieurs façons lors des votes par exemple. Mais l'engagement ne se limite pas à cela ; ils peuvent aussi s'engager dans un parti politique, un syndicat, une association, une institution, défendre une cause, aider les autres ... Comment l'engagement des citoyens permet-il de faire vivre la démocratie ?

I. Comment les citoyens peuvent-ils participer à la vie politique de leur pays ?

A. Les campagnes électorales, un moment important du débat public

Activité 1 - Le déroulement de la campagne présidentielle

Consigne : à l'aide des documents, répondez aux questions suivantes.

1°) Doc 1 - À quoi sert une campagne électorale ?

Une campagne électorale permet aux candidats de présenter leurs idées, leurs programmes et leurs propositions afin de convaincre les électeurs de voter pour eux.

2°) Docs 1 et 2 - Quels moyens les candidats utilisent-ils pour convaincre les électeurs ?

Ils utilisent notamment les affiches, les professions de foi, les réunions publiques, les médias, les réseaux sociaux et les débats.

3°) Doc 2 - Qu'est-ce qu'une profession de foi ?

C'est un document dans lequel un candidat présente ses idées, ses propositions et son programme afin d'informer les électeurs et de les convaincre de voter pour lui.

4°) Docs 1, 2 et 3 - Pourquoi les candidats doivent-ils être traités de manière équitable pendant la campagne ?

Pour garantir l'égalité entre les candidats et permettre l'expression du pluralisme politique. Les électeurs doivent pouvoir s'informer sur les différents candidats dans des conditions équitables.

5°) Doc 3 - En quoi les débats permettent-ils aux électeurs de comparer les candidats ?

Les candidats présentent et confrontent leurs propositions sur différents sujets. Les électeurs peuvent ainsi comparer directement leurs programmes, leurs arguments et leurs réponses avant de faire leur choix.

6°) Doc 4 - Quelles sont les actions menées par les militants ?

Les militants distribuent des tracts, collent des affiches et vont à la rencontre des citoyens pour présenter les idées de leur candidat et essayer de les convaincre.

7°) Montrez qu'une campagne électorale permet à la fois aux candidats de convaincre et aux citoyens de s'informer pour faire un choix.

Une campagne électorale permet aux candidats de présenter leurs programmes et d'utiliser différents moyens pour convaincre les électeurs, comme les réunions publiques, les professions de foi, les médias ou les débats. Elle permet aussi aux citoyens de s'informer, de comparer les programmes et les arguments des candidats afin de faire un choix éclairé.

LA CAMPAGNE ÉLECTORALE

UN TEMPS FORT DE LA DÉMOCRATIE



1 QU'EST-CE QU'UNE CAMPAGNE ÉLECTORALE ?

Une campagne électorale est un moment important de la vie démocratique.

Elle permet l'expression de la diversité des opinions et des courants politiques dans un pays, une région ou une commune.

Elle a pour objectif de convaincre les électeurs de voter pour un candidat, une liste ou un parti politique.



2 DES MOYENS NOMBREUX ET DIVERSIFIÉS

Les moyens utilisés pour faire campagne sont nombreux :


PROFESSION DE FOI


AFFICHES

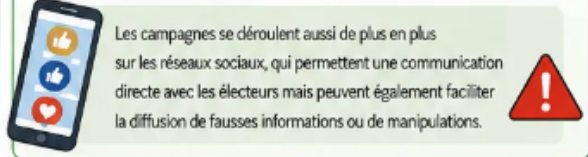

TRACTS


RÉUNIONS PUBLIQUES


MEETINGS


DÉBATS DANS LES MÉDIAS

Les campagnes se déroulent aussi de plus en plus sur les réseaux sociaux, qui permettent une communication directe avec les électeurs mais peuvent également faciliter la diffusion de fausses informations ou de manipulations.



3 S'INFORMER POUR FAIRE UN CHOIX ÉCLAIRÉ

Pour faire un choix éclairé, les électeurs peuvent :


S'INFORMER


COMPARER LES PROGRAMMES


CONFRONTER LES ARGUMENTS



Les militants participent également à la campagne :

- ✓ ils distribuent des tracts,
- ✓ ils affichent,
- ✓ ils vont à la rencontre des citoyens pour convaincre les électeurs.



4 LA DÉMOCRATIE REPOSE SUR LA PARTICIPATION DES CITOYENS

Voter, s'informer, débattre et s'engager sont différentes façons de faire vivre la démocratie.


VOTER


S'INFORMER


DÉBATTRE


S'ENGAGER



5 DES CAMPAGNES ÉLECTORALES ENCADRÉES PAR DES RÈGLES

Les campagnes électorales sont cependant encadrées par des règles destinées à garantir le pluralisme politique, l'égalité entre les candidats et la sincérité du scrutin.



Par exemple, certaines formes de propagande électorale sont interdites à partir de la veille du scrutin.


PLURALISME POLITIQUE


ÉGALITÉ ENTRE LES CANDIDATS


SINCÉRITÉ DU SCRUTIN


PROPAGANDE INTERDITE DÈS LA VEILLE DU SCRUTIN

B. Les conditions du vote en France

Activité 2 - Les conditions du vote en France

Consigne : à l'aide des documents, répondez aux questions suivantes.

1°) Doc 1 - Qu'est-ce que l'abstention ?

L'abstention est le fait, pour une personne qui peut voter, de ne pas participer au scrutin.

2°) Doc 1 - Au regard des résultats aux dernières élections présidentielles de 2022, est-ce un phénomène important ?

Oui. L'abstention est importante : elle atteint environ 26 % au premier tour et 28 % au second tour de l'élection présidentielle de 2022.

3°) Doc 1 - En quoi ce phénomène est-il problématique pour la démocratie ?

Une forte abstention signifie qu'une partie importante des citoyens ne participe pas au choix des représentants. Elle peut donc affaiblir la participation démocratique et la légitimité des élus, même si les élections restent valides.

4°) Doc 1 - Citez quelques raisons expliquant l'abstention en hausse.

On peut citer :

- ☐ *désintérêt pour la politique ;*
- ☐ *défiance envers les responsables politiques ;*
- ☐ *sentiment que le vote ne change pas réellement les choses ;*
- ☐ *manque d'information ;*
- ☐ *impression qu'aucun candidat ne correspond à ses opinions ;*
- ☐ *contraintes matérielles ou difficultés à se déplacer ;*
- ☐ *sentiment d'éloignement par rapport à la vie politique.*

5°) Docs 1 et 2 - Quelles sont les différentes manières de participer — ou de ne pas participer — à une élection ?

Comportement	Signification
<i>Voter pour un candidat / une liste</i>	<i>Participer au choix électoral</i>
<i>Voter blanc</i>	<i>Participer au scrutin mais refuser de choisir parmi les candidats/options proposés</i>
<i>Voter nul</i>	<i>Le bulletin ne peut pas être pris en compte comme suffrage valable</i>
<i>S'abstenir</i>	<i>Ne pas participer au scrutin</i>

6°) Doc 3 - Vote est-il une obligation en France ? Est-ce le cas partout au sein de l'Union européenne ?

En France, le vote n'est pas une obligation juridique : c'est un droit et un devoir civique, mais un électeur ne peut pas être sanctionné simplement parce qu'il ne vote pas. Dans certains pays de l'Union européenne, le vote est en revanche obligatoire et l'abstention peut être sanctionnée.



Aujourd'hui



Pour voter en France à la plupart des élections : être majeur (plus de 18 ans), être de nationalité française et inscrit sur les listes électorales.



Les citoyens de l'Union européenne peuvent voter aux élections municipales et européennes.



En France, voter est un devoir civique : ce n'est pas obligatoire.



L'abstention reste un problème important.



Les votes blancs et nuls n'influent pas le résultat d'un scrutin. Seuls les suffrages exprimés comptent.

C. Elections, referendum, s'informer et contrôler des élus

Activité 3 - Choisir ses représentants

Consigne : A l'aide des deux vidéos ci-dessous, complétez les éléments manquants dans le tableau.

Échelle	Exemple de représentant	Nom de l'élection	Durée du mandat	Personnes représentées	Cadre d'action	Rôle principal
 Classe	Délégués de classe	Élection des délégués de classe	1 année scolaire	Les élèves de la classe	Conseil de classe, vie de classe	Porter la parole des élèves
 Collège	Élus du CVC / représentants des élèves	Élection ou désignation selon le collège	1 année scolaire	Les élèves du collège	CVC, projets du collège	Proposer des idées pour améliorer la vie du collège
 Commune	Conseillers municipaux élus directement, puis maire élu indirectement	Élections municipales	6 ans	Les habitants de la commune	Conseil municipal	Gérer les affaires de la commune
 Département	Conseillers départementaux	Élections départementales	6 ans	Les habitants du département	Conseil départemental	Gérer les affaires du département
 La Région Occitanie Pyrénées - Méditerranée	Conseillers régionaux	Élections régionales	6 ans	Les habitants de la région	Conseil régional	Gérer les affaires de la région

 Pays	Députés	Élections législatives	5 ans	Les citoyens français	Assemblée nationale	Débattre et voter les lois
 Pays	Sénateurs élus indirectement	Élections sénatoriales	6 ans	Les collectivités territoriales	Sénat	Débattre et voter les lois
 Pays	Président de la République	Élection présidentielle	5 ans	Les citoyens français	Etat français	Représenter l'État et diriger le pays
 Union européenne	Députés européens	Élections européennes	5 ans	Les citoyens européens	Parlement européen	Participer aux décisions européennes

Activité 4 - Le referendum et contrôle des élus

Consigne : à l'aide des documents, répondez aux questions suivantes.

1°) Vidéo - Qu'est-ce qu'un referendum ?

Un referendum est une consultation directe des citoyens qui sont invités à répondre par oui ou non à une question ou à un texte.

2°) Vidéo - Listez deux cas dans lesquels le président de la République peut proposer un referendum.

Le président peut notamment soumettre au referendum certains projets de loi portant sur l'organisation des pouvoirs publics ou sur des réformes relatives à la politique économique, sociale ou environnementale de la Nation.

3°) Vidéo - Donnez un exemple de referendum où le oui l'a emporté ; un où le non l'a emporté.

Par exemple :

- *Oui : referendum de 2000 sur le quinquennat présidentiel → le **oui** l'emporte.*
- *Non : referendum de 2005 sur le traité établissant une Constitution pour l'Europe → le non l'emporte.*

4°) Vidéo - Expliquez une limite à l'utilisation d'un referendum.

Le referendum réduit une question complexe à une réponse « oui » ou « non ». Le vote peut aussi être influencé par l'image ou la popularité du responsable politique qui pose la question.

5°) Doc 2 - Comment se déroule une réunion du conseil municipal ?

Le maire convoque les conseillers municipaux et leur communique l'ordre du jour. La séance est publique et les conseillers peuvent prendre la parole, poser des questions et débattre des projets. Les décisions sont ensuite soumises au vote et les délibérations sont adoptées à la majorité absolue des suffrages exprimés.

6°) Doc 2 - Pourquoi le caractère public des réunions du conseil municipal est-il le symbole d'une forme de transparence démocratique ?

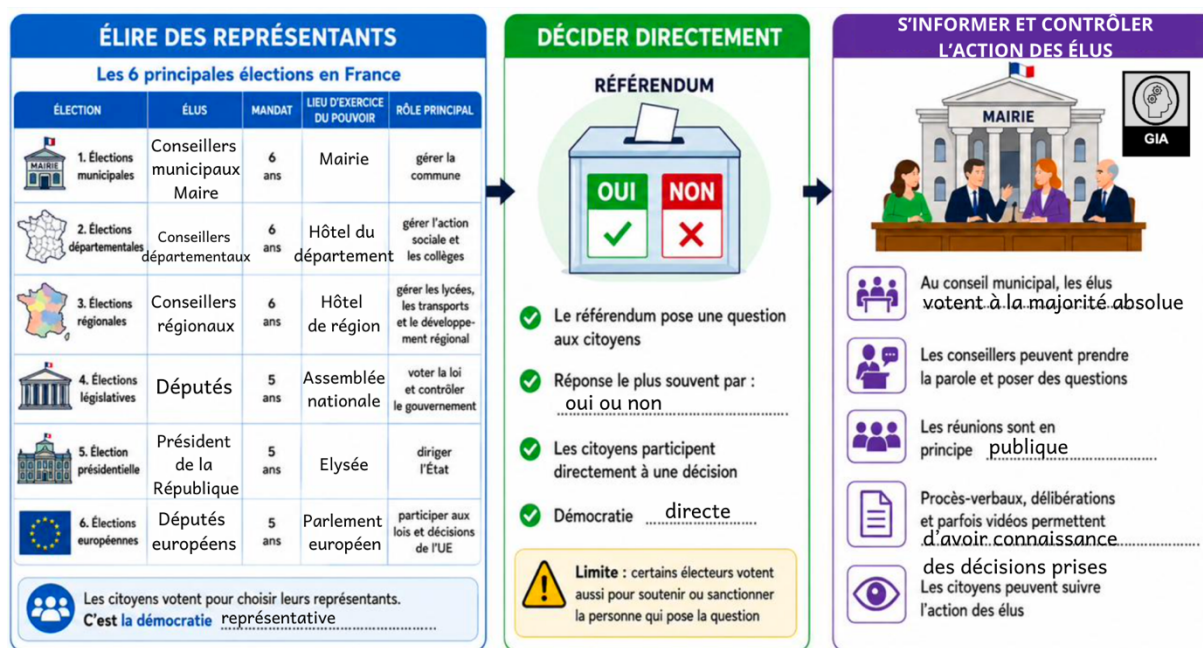
Les citoyens peuvent assister aux réunions et donc connaître les débats et les décisions prises par leurs élus. Cela permet aux citoyens de suivre l'action des représentants qu'ils ont élus.

7°) Doc 2 - Comment les citoyens sont-ils informés des décisions prises par leurs élus municipaux ?

Les décisions sont consignées dans les délibérations et le procès-verbal. Le compte rendu est affiché à la mairie et les délibérations sont inscrites dans le registre des délibérations de la commune.

8°) Complétez le tableau suivant.

	Lors des élections	Lors d'un referendum	Lors d'une séance du conseil municipal
Quel est le rôle du citoyen ?	S'informer, choisir son candidat et voter	S'informer, se constituer une opinion critique et répondre à la question le jour du vote	S'informer et suivre les décisions municipales
De quelle forme de démocratie s'agit-il ?	Démocratie représentative	Démocratie directe	Démocratie représentative à l'échelle locale



II. Comment peut-on s'engager pour soutenir une cause ou dans l'intérêt général ?

A. Associations et syndicats : s'organiser pour agir collectivement

Activité 5 - Associations et syndicats

Consigne : à l'aide des documents, répondez aux questions suivantes.

1°) Quelles actions cette association mène-t-elle ?

Cette association procède à la distribution de repas et aide alimentaire, à l'accompagnement des personnes en difficulté, à l'aide à l'insertion et différentes formes d'aide aux personnes démunies.

2°) Pourquoi peut-on dire que les personnes qui y participent s'engagent volontairement ?

Elles choisissent librement de donner de leur temps pour aider les autres ou défendre une cause, sans y être contraintes.

3°) Qu'est-ce qu'un bénévole ?

Une personne qui s'engage volontairement, généralement sans rémunération, au service des autres ou d'une cause.

4°) Quels sont les principaux domaines dans lesquels les associations peuvent agir ?

On peut citer le sport, la culture, les loisirs et l'éducation.

5°) Quels intérêts les syndicats défendent-ils ?

Les syndicats défendent les intérêts professionnels des personnes qu'ils représentent : salariés ou employeurs.

6°) Quels moyens utilisent-ils pour défendre ces intérêts ?

Ils peuvent informer et négocier avec les employeurs ou les pouvoirs publics, distribuer des tracts, organiser des débrayages et des manifestations, et plus largement mener des actions collectives.

7°) Qui les syndicats représentent-ils ?

Les syndicats représentent des personnes ayant des intérêts professionnels communs : des salariés ou des employeurs.

8°) Qu'ont en commun une association et un syndicat, malgré leurs différences ?

Une association et un syndicat permettent à des personnes de se regrouper pour agir collectivement. Ils défendent une cause ou des intérêts communs et rendent l'action individuelle plus efficace.



B. Les mobilisations citoyennes pour faire entendre des revendications

Activité 6 - La mobilisation des citoyens

Consigne : à l'aide des documents, répondez aux questions suivantes.

1°) Présentez cette pétition citoyenne (qui en est à l'origine ? quand ? que dénonce-t-elle ?).

En juillet 2025, Éléonore Pattery, une étudiante de 23 ans, lance une pétition contre la loi Duplomb. Elle dénonce notamment la réintroduction de l'acétamipride, un pesticide interdit en France depuis 2018 selon le document, et considère que cette loi représente un risque pour la santé publique, la biodiversité et l'environnement. Elle demande notamment l'abrogation de la loi.

2°) Donnez un argument évoqué expliquant l'opposition à cette proposition de loi.

Les opposants considèrent que la réintroduction de l'acétamipride présente des risques pour la santé publique, les abeilles, la biodiversité et l'environnement.

3°) À partir de combien de signatures une pétition peut-elle faire l'objet d'un débat en séance publique à l'Assemblée nationale ?

Une pétition ayant recueilli au moins 500 000 signatures provenant d'au moins 30 départements ou collectivités d'outre-mer peut faire l'objet d'un débat en séance publique, sur décision de la Conférence des présidents de l'Assemblée nationale.

4°) Montrez que les réseaux sociaux ont joué un rôle important dans le développement de la pétition « non à la loi Duplomb ».

La pétition a été largement relayée sur les réseaux sociaux. Des personnalités, des influenceurs et des médias ont contribué à la faire connaître, ce qui a permis à la mobilisation de toucher rapidement un grand nombre de personnes et de recueillir plus de deux millions de signatures.

5°) Comment les soutiens à la loi Duplomb ont-ils fait entendre leur point de vue ?

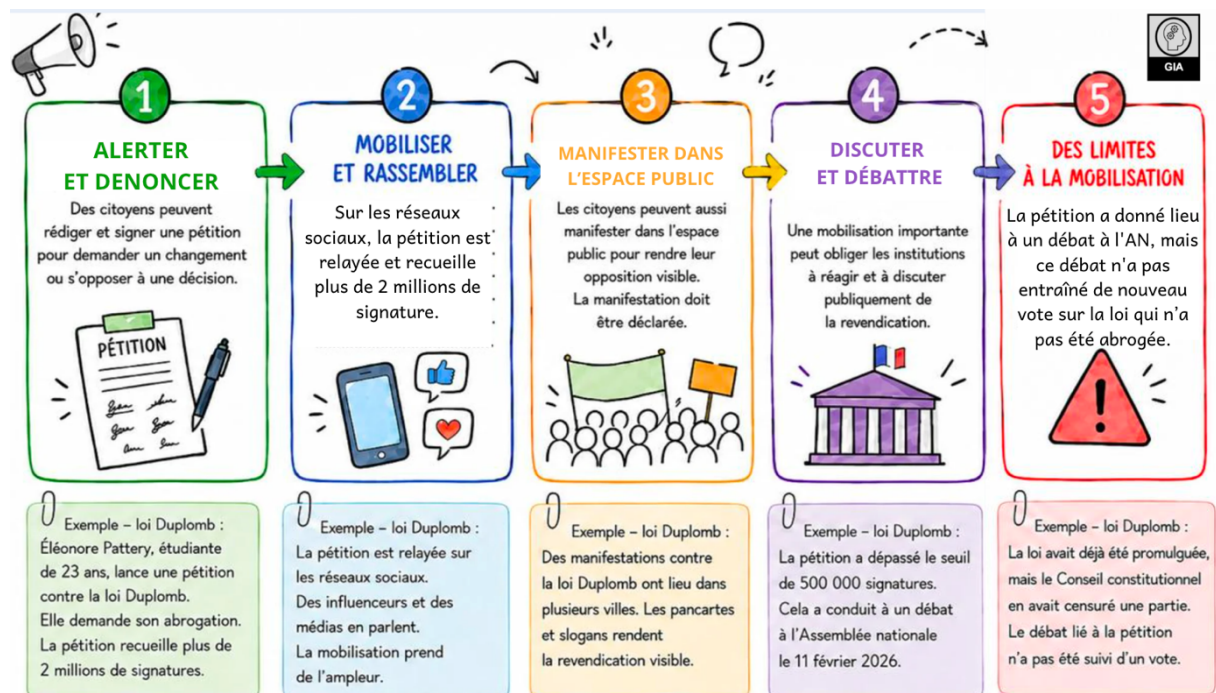
Les soutiens à la loi ont eux aussi fait entendre leurs arguments dans l'espace public, notamment en défendant les intérêts du monde agricole et en soulignant la nécessité de réduire certaines contraintes pesant sur les agriculteurs. Des responsables politiques, des organisations professionnelles agricoles et des soutiens de la loi ont pris position publiquement.

6°) Quelle décision le Conseil constitutionnel a-t-il prise concernant certaines dispositions de la loi Duplomb ?

Le Conseil constitutionnel a censuré la disposition permettant la réintroduction encadrée de l'acétamipride, mais il a validé l'essentiel de la loi.

7°) Pourquoi cette mobilisation met-elle en jeu des choix de société et des responsabilités collectives ?

Cette mobilisation pose des questions qui concernent l'ensemble de la société : comment concilier la production agricole et les revenus des agriculteurs avec la protection de la santé, de l'environnement et de la biodiversité ? Les décisions prises concernent donc tous les citoyens et supposent de réfléchir collectivement aux priorités que la société veut se donner.



C. S'engager dans une institution au service de l'intérêt général

Activité 7 - Des missions au service de l'intérêt général

1°) Complétez le tableau à l'aide des documents suivants comme sur le modèle en première ligne.

 Engagement / fonction	 Institution / service public	 Forme d'engagement	 Mission principale
 Enseignant	Éducation	Métier	Instruire et former
 Policier réserviste	Police nationale	Réserve	Renforcer la sécurité
 Volontaire en service civique	Commune / mairie	Service civique	Aider les personnes âgées isolées
 Educateur à la protection de la jeunesse	Justice / PJJ	Métier	Accompagner des mineurs suivis par la justice
 Militaire réserviste	Armées	Réserve	Participer à la défense du pays
 Médecin dans un hôpital public	Santé / hôpital public	Métier	Soigner et protéger la santé
 Sapeur-Pompier	SDIS (Service départemental d'incendie et de secours)	Métier / volontariat	Porter secours et lutter contre les incendies

2°) En quoi ces engagements contribuent-ils à l'intérêt général ?

Ils répondent à des besoins collectifs : éduquer, protéger la population, soigner, assurer la sécurité, accompagner les personnes en difficulté ou défendre le pays.

3°) Quelle différence peut-on faire entre exercer un métier au service de l'intérêt général et s'engager volontairement en plus de son activité professionnelle ?

Exercer un métier au service de l'intérêt général constitue une activité professionnelle rémunérée, comme enseignant, médecin ou éducateur. Un engagement volontaire supplémentaire est choisi en plus de son activité principale, comme être réserviste ou volontaire dans certains dispositifs.

Conclusion

Être citoyen, c'est faire vivre la démocratie. Il y a pour cela de multiples moyens : en s'informant et en participant au débat public, en participant aux votes, en s'engageant tant auprès d'associations, de syndicats qu'en se mobilisant ou en exerçant des missions d'intérêt général. La citoyenneté est donc active : elle ne se réduit pas au vote.

Fiche d'objectifs

Je dois connaître la signification des mots-clés suivants :

Notions essentielles : Élections, Démocratie représentative, Démocratie directe, Militant, Referendum, Bénévole, Association, Syndicat, Citoyenneté active.

Notions d'approfondissement : Campagne électorale, Abstention, Vote blanc, Vote nul, Intérêt général.

Ce que je dois être capable de faire :

- D'expliquer pourquoi une campagne électorale est un moment important du débat démocratique ;
- D'expliquer pourquoi voter constitue une forme d'engagement ;
- D'expliquer comment une mobilisation citoyenne peut influencer le débat public et les limites de celle-ci ;
- D'identifier différents engagements et expliquer comment ils peuvent contribuer à l'intérêt général.
- De comparer démocratie représentative et démocratie directe ;
- D'expliquer le rôle des associations et des syndicats.